



Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un et le sept avril, à dix-huit heures et trois minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Carnas au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1^{er} avril 2021

Date d'affichage : le 1^{er} avril 2021

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 48

Votants : 48 + 5 = 53

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 3

Absent : 1

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, AQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, M. CATHALA Serge, Mmes MARTIN Catherine, ROTTE Sandrine, M. WEITZ Bruno, Mme BARON Réjane, M. BERTO Stéphan, Mme DRACS Marie-Andrée, M. FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, Mme ROUX Florence, MM. CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, POUGNET Jean-Baptiste, Mme AGNIEL Virginie, M. GAILLARD Olivier, Mme MASOT Alexandra, M. MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations : M. DREVON Nicolas à Mme MARTIN Catherine
Mme BARBIER Mireille à M. CATHALA Serge
Mme MOURET Aube M. CRUVEILLER Fabien
Mme MEUNIER Hélène à M. OLIVIERI Bruno
M. BARON Jérôme à M. CAUVIN Bernard

Absents excusés : MM. SIPEIRE Jacky, FIOREZZANO Johan, GUERIN Bernard

Absent : M. LAGARDE Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme GIBERGUES Laetitia

Début de séance : 18h03

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_RU-030-200034411-20210407-CCPC_PU_070



Délibération n°039/2021 : Approbation des conseils communautaires et du Débat d'Orientations Budgétaires du 31 mars 2021

Fabien CRUVEILLER rappelle que les procès-verbaux de la séance du Conseil Communautaire et du Débat d'Orientations Budgétaires du 31 mars 2021 ont été envoyés aux conseillers communautaires titulaires, suppléants et aux mairies.

Fabien CRUVEILLER indique que Bruno OLIVIERI souhaite prendre la parole.

Bruno OLIVIERI déplore que la délibération concernant le DOB ne retranscrive pas le débat, même brièvement.

Fabien CRUVEILLER précise que la délibération prise dans le cadre du DOB respecte l'aspect réglementaire. Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Dans le règlement de la communauté de communes, il est précisé que le débat est constaté par une délibération qui ne prévoit aucun caractère décisionnel.

Il ajoute qu'il est possible de formaliser les échanges qui ont lieu en rédigeant un procès-verbal de ces derniers.

Auquel cas il conviendrait de modifier le règlement de la communauté de communes pour bien le spécifier. Cette question sera étudiée avant le DOB de 2022.

Robert CAHU indique que les comptes rendus ne sont pas suffisamment explicités sur les prises de parole de l'opposition.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

**ADOpte par 44 voix pour
9 abstentions (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, FERRAULT
Claude, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence,
CAHU Robert)**

les procès-verbaux de la séance du Conseil Communautaire et du Débat d'Orientations Budgétaires
du 31 mars 2021

Délibération n°040/2021 : Vote du taux du foncier bâti, du foncier non bâti et de la cotisation foncière des entreprises exercice 2021

Fabien CRUVEILLER donne lecture des taux du foncier bâti, du foncier non bâti et de la cotisation foncière des entreprises.

Il propose de reconduire en 2021 les taux votés en 2020.

| TAXE | TAUX 2020 | TAUX PROPOSES EN 2021 | BASES | PRODUIT 2021 |
|--------------|-----------|-----------------------|------------|------------------|
| TFB | 2,15 % | 2,15 % | 19 188 000 | 407 598 |
| TFNB | 6,91 % | 6,91 % | 972 200 | 66 260 |
| CFE | 27,11 % | 27,11 % | 2 541 000 | 688 865 |
| TOTAL | | | | 1 162 723 |

Il indique que le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre est entré en vigueur au 1er janvier 2021.

A ce titre, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017.



Les EPCI à fiscalité propre bénéficieront d'une fraction de TVA dynamique, égale au montant de leur taxe d'habitation perdue, calculé sur la base du taux adopté en 2017.

Il rappelle que le taux TH adopté en 2017 : 11,72%

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 31 mars 2021,

Considérant les bases prévisionnelles et les produits attendus pour 2021 de la taxe du foncier non bâti, de la taxe du foncier bâti, et de la cotisation foncière des entreprises,

Considérant que les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017 à 11,72%.

Considérant les besoins et le budget prévisionnel de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de fixer pour 2021 les taux du Foncier Bâti, du Foncier Non Bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises comme suit :

| TAXES | TAUX 2019 |
|-------|-----------|
| TFB | 2,15 % |
| TFNB | 6,91 % |
| CFE | 27,11 % |

- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents à la présente décision.

Délibération n°041/2021 : Vote du taux de la TEOM pour l'exercice 2021

Fabien CRUVEILLER propose en 2021 de majorer le taux voté en 2020 pour faire face aux augmentations répercutées par les syndicats de traitement des déchets (SYMTOMA + SITOM).

| TAXE | TAUX 2020 | TAUX PROPOSE EN 2021 | BASES | PRODUIT 2021 |
|------|-----------|----------------------|------------|--------------|
| TEOM | 14,50 % | 15,22 % | 19 679 289 | 2 995 187 |

Bruno OLIVIERI regrette que le service rendu aux usagers ne soit pas le même sur tout le territoire de la Communauté de communes. Il ajoute qu'il serait pertinent de travailler sur des solutions comme la taxe de zone. Fabien CRUVEILLER indique qu'une réflexion collective concernant la gestion des déchets est conduite depuis 15 mois avec le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Il rappelle que des ateliers participatifs pour co-construire le plan d'actions étaient programmés le 15 avril ; ils ont été reportés en raison des mesures sanitaires.

Il souligne également que lors de la conférence des maires du mois de décembre 2020 une présentation a été faite de l'état d'avancement de l'étude conduite sur la tarification incitative. Certains maires ont exprimé quelques craintes au regard des enjeux et ils ont souhaité que les communes soient davantage associées à ce travail et que des solutions alternatives soient envisagées.

Aussi, le comité de pilotage du PLPDMA qui s'est réuni le 31 mars 2021 a décidé de lancer une étude sur la mise en place d'une taxe de zone avec un rendu souhaité avant l'été. L'étude des différents scénarios autour de la tarification incitative sera reprise après la période estivale.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L





Vu le Code Général des Impôts,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 31 mars 2021,
Considérant l'état 1259 TEOM portant notification des bases prévisionnelles de TEOM pour 2021,
Considérant le produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2021 et les besoins de financement du service,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE 41 voix pour,
4 Abstentions (CAHU Robert, WEITZ Bruno, MASOT Alexandra, MONEL José)
8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, FERRAULT Claude, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence)

- de fixer le taux de la TEOM pour l'exercice 2021 comme suit :

| TAXE | TAUX 2021 |
|------|-----------|
| TEOM | 15,22 % |

Délibération n°042/2021 : Vote du produit attendu GEMAPI pour l'exercice 2021

Fabien CRUVEILLER propose en 2021 de reconduire le produit voté en 2020.

| TAXE | PRODUIT 2020 | PRODUIT ATTENDU 2021 |
|--------|--------------|----------------------|
| GEMAPI | 341 005 | 341 005 |

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 31 mars 2021,
Considérant le produit attendu pour la taxe GEMAPI 2021,
Considérant les besoins et le budget prévisionnel de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de fixer pour 2021 le produit de la taxe GEMAPI comme suit :

| | PRODUIT ATTENDU 2021 |
|--------|----------------------|
| GEMAPI | 341 005 |

Délibération n°043/2021 : Vote du budget principal exercice 2021

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget général 2021 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

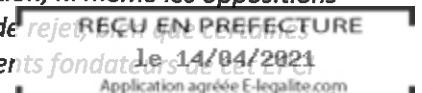
Fabien CRUVEILLER détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Fabien CRUVEILLER donne la parole à Bruno OLIVIERI qui présente les éléments suivants :

« Monsieur le Président, Chers Collègues,

Permettez-moi avant toute chose de vous préciser que nous serons ce soir porteurs de l'expression de la large majorité des élus de notre commune. Ainsi, à leur demande, nous ne voterons pas pour plusieurs des budgets qui vont nous être proposés.

Aussi paradoxal que cela puisse vous paraître, nous tenons à souligner que ni l'abstention, ni même les oppositions qui se manifesteront ne doivent être considérés comme un acte de défiance ni même de rejet des orientations des budgets annexes constituent un reniement des principes et engagements fondateurs de cet EPCI





au moment de la fusion de 3 anciennes communautés de communes. Une fusion en faveur de laquelle je m'étais très largement engagée, est-il utile de le rappeler.

Dans ces conditions, rejeter un budget n'est ni facile ni une pratique conforme aux valeurs et principes de solidarité et de responsabilité que nous avons toujours portés, surtout lorsque ces budgets sont destinés à financer nombre de services essentiels et de qualité pour le territoire et pour notre commune.

Mais le budget est aussi l'expression de la confiance accordée au Président.

Malgré l'éviction brutale de l'exécutif des élus légitimes de notre commune, dont d'ailleurs nous ne conservons aucune rancœur, nous avons gardé espoir en votre capacité à imaginer et surtout mettre en pratique d'autres modes collaboratifs pour le bien-être de nos populations. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

D'évidence, le dialogue entre une commune majeure et son EPCI de rattachement ne peut se limiter au seul fait de se parler lorsque l'un a besoin de l'autre même si, et c'est heureux, le dialogue n'a jamais été rompu à l'image des solutions trouvées en commun sur la rétrocession de la piscine ou le projet du PIS. Pour autant, ce n'est pas suffisant car un destin commun repose avant tout sur des projets élaborés en commun.

Certes, le conseil communautaire en a décidé ainsi ; la représentation atypique, c'est le moins qu'on puisse dire, de Saint Hippolyte du Fort dans un exécutif qui réserve des postes aux plus grosses communes, fait qu'aujourd'hui nous n'avons aucun retour d'info de l'intercommunalité de la part de ceux qui y siègent et surtout aucun réel moyen de nous y faire entendre.

Bien sûr, nous restons disposés à participer activement à de futures commissions où nous pourrions être entendus et peut-on l'espérer, parfois écoutés. A ma connaissance, nous ne sommes pas les seuls à exprimer cette revendication.

A ce stade, je vais saluer l'initiative du précédent Président Olivier Gaillard qui, alors que ce n'était pas obligatoire, avait su créer un Bureau des maires où chacun avait la possibilité de faire des propositions. Cette instance a été consacrée par le législateur et rebaptisée conférences des maires, ce qui est une très bonne chose.

Malheureusement, de notre avis, elle ne remplit plus le rôle qu'elle avait hier et encore moins celui qu'on pouvait en attendre, un rôle d'animation au travers d'un lieu de débat d'idées qui permette de combler le fossé entre petites et grosses communes dont nous ne faisons plus partie aujourd'hui tant notre force de proposition a disparu. Trop souvent, cette conférence devient un lieu de présentations diverses et variées, au demeurant intéressantes, mais qui la privent de l'objet pour lequel elle a été instaurée : le DEBAT.

Ainsi, je regrette des orientations courues d'avance et réservées au cercle de l'exécutif au point de rejeter toutes les autres propositions sans avoir fait l'effort d'en discuter.

Pour ma part, j'aurais souhaité débattre ouvertement du contour de nos compétences, trop axées à mon sens sur du fonctionnement et pas assez sur de l'investissement productif et en particulier le développement économique, seule véritable source d'emploi et de richesse.

Je regrette tout autant qu'aucun écho n'ait été apporté à une idée que j'avais avancée voilà pas mal de temps, la création d'un fonds de concours permettant d'attribuer à tour de rôle sur la durée du mandat une subvention à chaque commune quelle que soit sa taille. Ceci aurait le mérite de donner une autre image de l'intercommunalité que celle de la TEOM et de permettre à chaque habitant du territoire de toucher du doigt la plus-value de l'intercommunalité.

Monsieur le Président, il y a peu vous me disiez devant cette assemblée, de manière quelque peu démagogique : Sur le PIS nous vous attendons pour démarrer demain ! N'ayez crainte, nous serons au rendez-vous !

A mon tour, je vous dis : Sur le plan du fonctionnement de cette assemblée, sur la question d'un débat co-constructif aussi bien au niveau des instances qu'au quotidien, Saint Hippolyte du Fort vous attend !

Notre vote est avant tout destiné à vous l'exprimer avec force et conviction.

Je vous remercie. »

Fabien CRUVEILLER prend bonne note de la prochaine participation des représentants de la commune de Saint Hippolyte du Fort au sein des commissions du Piémont Cévenol.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_RU-030-200034411-20210407-CCPC_PU_070



Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L 2311-1 à L2343-2,
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 31 mars 2021,
Considérant le résultat d'exécution du budget 2020 et l'affectation des résultats 2021 du budget principal en date du 10 mars 2021,
Considérant que les budgets 2021 doivent être votés avant le 15 avril 2021.
Considérant les produits attendus du FNB, du FB, de la CFE, de la T.E.O.M. et de la GEMAPI,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMÉS |
|--------------------------------------|--|----------------------|--|
| D E P E N S E S | 011 - Charges à caractère général | 1 736 420,02 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 5 130 682,82 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 014 - Atténuations de produits (attributions de compensation et FNGIR) | 2 912 907,24 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 022 - Dépenses imprévues | 300 000,00 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 023 - Virement à la section d'investissement | 843 364,70 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) | 399 897,46 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 65 - Autres charges de gestion courante | 3 155 971,24 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 66 - Charges financières | 172 542,85 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 67 - Charges exceptionnelles | 207 778,09 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | 14 859 564,42 | |

| | CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMÉS |
|--------------------------------------|---|--------------|--|
| R E C E T T E S | 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 2 438 918,55 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 013 - Atténuations de charges | 24 054,98 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 79 798,92 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 690 590,00 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com



| | | |
|--|----------------------|--|
| 73 - Impôts et taxes | 8 948 874,95 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 2 569 960,41 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 105 950,00 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| 77 - Produits exceptionnels | 1 416,61 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | 14 859 564,42 | |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMÉS |
|--|---|---------------------|--|
| D E P E N S E S | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 79 798,92 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 041 - Opérations patrimoniales | 14 222,12 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 16 - Emprunts et dettes assimilées | 320 193,10 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 20 - Immobilisations incorporelles | 196 488,00 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 21 - Immobilisations corporelles | 4 790 312,00 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 5 401 014,14 | |

| | CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMÉS |
|--|---|---------------------|--|
| R E C E T T E S | 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 193 443,26 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 021 - Virement de la section de fonctionnement | 843 364,70 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 399 897,46 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 041 - Opérations patrimoniales | 14 222,12 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 846 939,39 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 13 - Subventions d'investissement | 1 203 147,21 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | 16 - Emprunts et dettes assimilées | 1 900 000,00 | 44 voix pour, 2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude) 7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence) |
| | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 5 401 014,14 | |

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com



**ADOPTÉ le budget principal 2021 par 44 voix pour,
2 abstentions (CAHU Robert, FERRAULT Claude),
7 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène,
OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence)**

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget principal par section adopté :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|---------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 14 859 564,42 | 14 859 564,42 |
| INVESTISSEMENT | 5 401 014,14 | 5 401 014,14 |
| TOTAL | 20 260 578,56 | 20 260 578,56 |

Délibération n°044/2021 : Vote du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal exercice 2021

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol exercice 2021 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Fabien CRUVEILLER détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2, R2342-1 à D2342-12,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 31 mars 2021,

Considérant le résultat d'exécution du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal 2020 et l'affectation des résultats du budget de l'office de Tourisme Intercommunal 2021 en date du 10 mars 2021,

Considérant que les budgets 2021 doivent être votés avant le 15 avril 2021.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMÉS |
|--------------------------------------|--|--------------|--|
| D E P E N S E S | 011 - Charges à caractère général | 65 583,60 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 184 407,00 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | 023 - Virement à la section d'investissement | 335 315,38 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 35 200,65 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | 65 - Autres charges de gestion courante | 25 405,00 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | 67 - Charges exceptionnelles | 7 943,82 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 653 855,45 | |

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com



| | | CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMÉS |
|--------------------------------------|--|---|-------------------|---|
| R E C E T T E S | | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 760,00 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | | 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 12 450,00 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | | 73 - Impôts et taxes | 55 000,00 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | | 74 - Dotations, subventions et participations | 580 345,45 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | | 75 - Autres produits de gestion courante | 5 300,00 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 653 855,45 | |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | | CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMÉS |
|--------------------------------------|--|--|-------------------|---|
| D E P E N S E S | | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 760,00 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | | 20 - Immobilisations incorporelles | 40 000,00 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | | 21 - Immobilisations corporelles | 656 544,00 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | | TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 697 304,00 | |

| | | CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMÉS |
|--------------------------------------|--|--|-------------------|---|
| R E C E T T E S | | 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 18 439,27 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | | 021 - Virement de la section de fonctionnement | 335 315,38 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 35 200,65 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | | 10 - Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA) | 10 726,70 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | | 13 - Subventions d'investissement | 297 622,00 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphane, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| | | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 697 304,00 | |

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com



**ADOPTE par 44 voix pour,
1 abstention (CAHU Robert),
8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène,
OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude)
le budget 2021 de l'Office de tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol**

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget de l'office de tourisme intercommunal par section adopté :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|---------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | 653 855,45 | 653 855,45 |
| INVESTISSEMENT | 697 304,00 | 697 304,00 |
| TOTAL | 1 351 159,45 | 1 351 159,45 |

Délibération n°045/2021 : Vote du budget du SPANC exercice 2021

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget du SPANC 2021 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Fabien CRUVEILLER détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Robert CAHU rappelle qu'il a déjà alerté l'assemblée délibérante sur le fait qu'il ne voit pas la politique de la Communauté de communes dans le budget. Il souhaiterait que le travail préparatoire de la commission des finances soit anticipé dès le mois de janvier et que le DOB se tienne deux mois avant. Il ajoute qu'il souhaite être constructif. Fabien CRUVEILLER rappelle le processus décisionnel de la communauté de communes, notamment le travail fait en amont dans les commissions thématiques. Il ajoute que chaque commune s'organise pour que leurs conseillers qui siègent aux commissions intercommunales, fassent remonter les informations au sein de leur conseil municipal. La communauté de communes s'engage aussi pour améliorer la fluidité de l'information et la co-construction.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2, R2342-1 à D2342-12,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 31 mars 2021,

Considérant le résultat d'exécution du budget du SPANC 2020 et l'affectation des résultats du budget du SPANC 2021 en date du 10 mars 2021,

Considérant que les budgets 2021 doivent être votés avant le 15 avril 2021.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote par chapitre

SECTION D'EXPLOITATION

| DEPENSES | | |
|---|------------------|----------------|
| CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
| 011 - Charges à caractère général | 9 331,00 | A l'unanimité |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 80 588,00 | A l'unanimité |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 2 758,91 | A l'unanimité |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section | 1 892,00 | A l'unanimité |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 1 750,00 | A l'unanimité |
| 67 - Charges exceptionnelles | 400,00 | A l'unanimité |
| TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION | 96 719,91 | |



| RECETTES | | |
|---|------------------|----------------|
| CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
| 70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises | 96 719,91 | A l'unanimité |
| TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION | 96 719,91 | |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | |
|--|-----------------|----------------|
| CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
| 21 - Immobilisations corporelles | 7 560,00 | A l'unanimité |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 7 560,00 | |

| RECETTES | | |
|--|-----------------|----------------|
| CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 2 909,09 | A l'unanimité |
| 021 - Virement de la section d'exploitation | 2 758,91 | A l'unanimité |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section | 1 892,00 | A l'unanimité |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 7 560,00 | |

ADOpte à l'unanimité le budget 2021 du SPANC

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget SPANC principal par section adopté :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|-------------------|-------------------|
| FONCTIONNEMENT | 96 719,91 | 96 719,91 |
| INVESTISSEMENT | 7 560,00 | 7 560,00 |
| TOTAL | 104 279,91 | 104 279,91 |

Délibération n°046/2021 : Vote du budget de la ZAC des Batailles à St Hippolyte du Fort exercice 2021 St Hippolyte du Fort exercice 2020

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget primitif 2021 de la ZAC des Batailles à St Hippolyte du Fort, et propose ensuite que le budget soit voté par chapitre.

Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Il détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Serge CATHALA souligne que l'an dernier il y avait une ligne concernant une étude pour un montant de 30 000€ qui devait servir au projet d'extension pour l'entreprise Jalatte, celle-ci ne souhaite plus s'installer dans la ZAC. La ligne concernant l'étude a donc été supprimée du budget.

Il précise que les opérations sur la ZAC des Batailles étant terminées, ce budget devrait être clôturé.

Bruno OLIVIERI rappelle aux nouveaux élus que lors de la création de la communauté de communes, chaque EPCI est arrivé avec des projets. Un des principes fondateurs était que le nouvel EPCI s'engageait à réaliser ce que chaque communauté de communes portait avant la fusion. La communauté de communes Cévennes Garrigues avait le projet d'extension de la ZAC des Batailles, car c'est une véritable réserve foncière qui permettrait de relancer l'économie du territoire et de créer des emplois. Il ajoute qu'il suffit de l'aménager et si nous n'avons pas forcément la capacité de tout commercialiser d'un coup, nous pouvons imaginer une extension en



En abandonnant ce projet, on laisse de côté la possibilité de générer de la recette fiscale. L'avenir économique de Saint Hippolyte du fort ne doit pas se limiter à la rétrocession d'une partie des terrains de SUPER U. Le conseil municipal de Saint Hippolyte du fort déplore le choix de ne pas engager la réalisation de la deuxième tranche et rappelle que s'il a la possibilité de porter des projets sur Saint Hippolyte du fort, il le fera.

Serge CATHALA, après avoir expliqué se situer en dehors d'une « guerre des boutons », précise que le service développement économique a fait le maximum. En effet, des rencontres ont eu lieu avec les entreprises de la commune de Saint Hippolyte du Fort et malheureusement, à ce jour, du fait de désistement de Jalatte, il n'y a pas assez de demandes des entreprises pour justifier d'une ouverture aussi importante de la Zone d'activité.

Il rappelle également que monsieur Pichon détient une réserve foncière qu'il n'exploite pas. La mairie de Saint Hippolyte du Fort dispose également d'un terrain qui pourrait être mis à disposition d'une entreprise.

Le choix concernant la rétrocession des terrains achetés par monsieur Pichon reste pour le moment celui qui a été retenu. Si cela n'aboutit pas, il y aura la possibilité d'engager une réflexion pour étendre la zone mais uniquement en fonction de demandes réelles.

Il précise également que les élus membres de la commission développement économique travaillent sur le fond de concours.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article L 2224-1 du CGCT qui stipule que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie affermée ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Vu l'article R 2512-26 du CGCT qui précise notamment que doivent faire l'objet d'un budget annexe les services dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à fournir des prestations donnant lieu au paiement de prix,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 31 mars 2021,

Considérant le résultat d'exécution du budget de la ZAC des Batailles 2020 et l'affectation des résultats du budget du Budget de la ZAC des Batailles 2021 en date du 10 mars 2021,

Considérant que les budgets 2021 doivent être votés avant le 15 avril 2021.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote par chapitre

| DEPENSES | | |
|--|------------------|--|
| CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 13 917,98 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 13 917,98 | |
| RECETTES | | |
| CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | 3 020,24 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 10 897,74 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 13 917,98 | |

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_RU-030-200034411-20210407-CCPC_PU_070



SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | |
|--|------------------|--|
| CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 10 897,74 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 10 897,74 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 21 795,48 | |

| RECETTES | | |
|--|-----------------|--|
| CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 13 917,98 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 7 877,50 | 44 voix pour, 1 abstention (CAHU Robert) 8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude) |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 21 95,48 | |

**ADOPTE par 44 voix pour,
1 abstention (CAHU Robert)**

**8 voix contre (BARON Réjane, BERTO Stéphan, DRACS Marie-Andrée, MEUNIER Hélène,
OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, ROUX Florence, FERRAULT Claude)
le budget 2021 de la ZAC DES BATAILLES**

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget de la ZAC des Batailles par section adopté :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|------------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT | 13 917,98 | 13 917,98 |
| INVESTISSEMENT | 21 795,48 | 21 795,48 |
| TOTAL | 35 713,46 | 35 713,46 |

Délibération n°047/2021 : Vote du budget de la ZA du Coutach à Liouc exercice 2021

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget primitif 2021 de la ZA du Coutach à Liouc et propose ensuite que le budget soit voté par chapitre.

Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Il détaille alors les montants des dépenses et recettes pour chaque section.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L2311-1 à L2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article L 2224-1 du CGCT qui stipule que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie affermée ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Vu l'article R 2512-26 du CGCT qui précise notamment que doivent faire l'objet d'un budget annexe les services dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à fournir des prestations donnant lieu au paiement de prix,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 31 mars 2021,

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_RU-030-200034411-20210407-CCPC_PU_070



Considérant le résultat d'exécution du budget de la ZA du Coutach à Liouc 2020 et l'affectation des résultats du Budget de la ZA du Coutach à Liouc 2021 en date du 10 mars 2021,
Considérant que les budgets 2021 doivent être votés avant le 15 avril 2021.
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote par chapitre

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|-------------------|----------------------|
| CHAPITRE | LIBELLE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
| DEPENSES | | | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 244 281,63 | A l'unanimité |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | | 244 281,63 | |
| RECETTES | | | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 244 281,63 | A l'unanimité |
| TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | | 244 281,63 | A l'unanimité |

ADOpte à l'unanimité le budget 2021 de la ZA du COUTACH à Liouc

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget de la ZA du Coutach à Liouc par section adopté :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|-------------------|-------------------|
| FONCTIONNEMENT | 244 281.63 | 244 281.63 |
| INVESTISSEMENT | | |
| TOTAL | 244 281.63 | 244 281.63 |

Délibération n°048/2021 : Vote du budget de la ZAM Combe Martèle à Sauve exercice 2021

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget primitif 2021 de la ZAM Combe Martèle à Sauve, et propose ensuite que le budget soit voté par chapitre.

Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Il détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L2311-1 à L2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article L 2224-1 du CGCT qui stipule que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie affermée ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Vu l'article R 2512-26 du CGCT qui précise notamment que doivent faire l'objet d'un budget annexe les services dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à fournir des prestations donnant lieu au paiement de prix,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 31 mars 2021,

Considérant le résultat d'exécution du budget 2020 de la ZAM Combe Martèle à Sauve et l'affectation des résultats du Budget de la ZAM Combe Martèle à Sauve 2021 en date du 10 mars 2021,

Considérant que les budgets 2020 doivent être votés avant le 15 avril 2021.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_RU-030-200034411-20210407-CCPC_PU_070



PROCEDE au vote par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | |
|--|-------------------|----------------|
| CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | 341 721,82 | A l'unanimité |
| 011 - Charges à caractère général | 62 360,94 | A l'unanimité |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 156 939,14 | A l'unanimité |
| 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement | 40 285,40 | A l'unanimité |
| 66 - Charges financières | 40 285,40 | A l'unanimité |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 641 592,70 | |

| RECETTES | | |
|--|-------------------|----------------|
| CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 403 063,80 | A l'unanimité |
| 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement | 40 285,40 | A l'unanimité |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 198 243,50 | A l'unanimité |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 641 592,70 | |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | |
|--|-------------------|----------------|
| CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 403 063,80 | A l'unanimité |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 156 920,31 | A l'unanimité |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 559 984,11 | |

| RECETTES | | |
|--|-------------------|----------------|
| CHAPITRE | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 396 044,97 | A l'unanimité |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 156 939,14 | A l'unanimité |
| 27 - Autres immobilisations financières | 7 000,00 | A l'unanimité |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 559 984,11 | |

ADOpte à l'unanimité le budget 2021 de la ZAM COMBE MARTELE

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget de la ZAM Combe Martèle par section adopté :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|---------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | 641 592,70 | 641 592,70 |
| INVESTISSEMENT | 559 984,11 | 559 984,11 |
| TOTAL | 1 201 576,81 | 1 201 576,81 |

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_RU-030-200034411-20210407-CCPC_PU_070



Délibération n°049/2021 : Suppressions et créations d'emplois au tableau des effectifs

Fabien CRUVEILLER donne lecture des propositions de suppression et création de poste. Il précise que ce point a été soumis pour avis au comité technique du 17/03/2021.

| SUPPRESSION | CREATION | SERVICE | Explication/observation |
|--|--|--------------------------------|------------------------------------|
| Adjoint Technique C1 cat. C Titulaire 35H | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 35H | TECHNIQUE | Suite à réussite à l'examen pro |
| Adjoint Technique C1 cat. C Titulaire 35H | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 35H | DECHETS | Suite à un avancement de grade |
| Adj. Administratif Ppal 2° Cl. (C2) Cat. C Titulaire 35H | Adj. Administratif Ppal 1° Cl. C3 Cat. C Titulaire 35H | RH | Suite à un avancement de grade |
| Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 35H | Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe C3 cat.C Titulaire 35H | PETITE ENFANCE | Suite à un avancement de grade |
| Adj. Administratif Ppal 2° Cl. (C2) Cat. C Titulaire 35H | Adj. Administratif Ppal 1° Cl. C3 Cat. C Titulaire 35H | AMENAG ET DVT DURABLES | Suite à un avancement de grade |
| Agent social C1 cat.C Titulaire 35H | Agent social principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 35H | PETITE ENFANCE | Suite à un avancement de grade |
| Adjoint Technique C1 cat. C Titulaire 20H | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 20H | DECHETS | Suite à un avancement de grade |
| Adjoint Technique C1 cat. C Titulaire 35H | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 35H | TECHNIQUE | Suite à réussite à l'examen pro |
| Adjoint Technique C1 cat. C Titulaire 35H | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 35H | DECHETS | Suite à un avancement de grade |
| Adj. Administratif Ppal 2° Cl. (C2) Cat. C Titulaire 35H | Adj. Administratif Ppal 1° Cl. C3 Cat. C Titulaire 35H | RELAIS EMPLOI | Suite à un avancement de grade |
| Agent social C1 cat.C Titulaire 35H | Agent social principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 35H | PETITE ENFANCE | Suite à un avancement de grade |
| Adj. Administratif (C1) Cat. C Titulaire 35H | Adj. Administratif Ppal 2° Cl. (C2) Cat. C Titulaire 35H | AFF JURIDIQUES ET GENERALES | Suite à un avancement de grade |
| Adj. Administratif (C1) Cat. C Titulaire 30H | Adj. Administratif Ppal 2° Cl. (C2) Cat. C Titulaire 30H | AMENAG ET DVT DURABLES | Suite à un avancement de |

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com



| | | | |
|---|--|----------------|-----------------------------------|
| Educateur de jeunes enfants cat.A Titulaire 35H | Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle cat.A Titulaire 35H | PETITE ENFANCE | Suite à un avancement de grade |
|---|--|----------------|-----------------------------------|

Le Conseil communautaire,
 Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions, et de leurs établissements publics,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
 Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2020 adoptant le tableau des emplois et des effectifs,
 Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 17 mars 2021
 Considérant les besoins des services,
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de créer et supprimer les emplois suivants :

| SUPPRESSION | CREATION | SERVICE | Explication/observation |
|--|--|---------------------------|------------------------------------|
| Adjoint Technique C1 cat. C Titulaire 35H | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 35H | TECHNIQUE | Suite à réussite à l'examen pro |
| Adjoint Technique C1 cat. C Titulaire 35H | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 35H | DECHETS | Suite à un avancement de grade |
| Adj. Administratif Ppal 2° Cl. (C2) Cat. C Titulaire 35H | Adj. Administratif Ppal 1° Cl. C3 Cat. C Titulaire 35H | RH | Suite à un avancement de grade |
| Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 35H | Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe C3 cat.C Titulaire 35H | PETITE ENFANCE | Suite à un avancement de grade |
| Adj. Administratif Ppal 2° Cl. (C2) Cat. C Titulaire 35H | Adj. Administratif Ppal 1° Cl. C3 Cat. C Titulaire 35H | AMENAG ET DVT DURABLES | Suite à un avancement de grade |
| Agent social C1 cat.C Titulaire 35H | Agent social principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 35H | PETITE ENFANCE | Suite à un avancement de grade |
| Adjoint Technique C1 cat. C Titulaire 20H | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 20H | DECHETS | Suite à un avancement de grade |
| Adjoint Technique C1 cat. C Titulaire 35H | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 35H | TECHNIQUE | Suite à réussite à l'examen pro |

REÇU EN PREFECTURE
 le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com



| | | | |
|--|---|--------------------------------|-----------------------------------|
| Adjoint Technique C1 cat. C Titulaire 35H | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 35H | DECHETS | Suite à un avancement de grade |
| Adj. Administratif Ppal 2° Cl. (C2) Cat. C Titulaire 35H | Adj. Administratif Ppal 1° Cl. C3 Cat. C Titulaire 35H | RELAIS EMPLOI | Suite à un avancement de grade |
| Agent social C1 cat.C Titulaire 35H | Agent social principal 2 ^{ème} classe C2 cat.C Titulaire 35H | PETITE ENFANCE | Suite à un avancement de grade |
| Adj. Administratif (C1) Cat. C Titulaire 35H | Adj. Administratif Ppal 2° Cl. (C2) Cat. C Titulaire 35H | AFF JURIDIQUES ET GENERALES | Suite à un avancement de grade |
| Adj. Administratif (C1) Cat. C Titulaire 30H | Adj. Administratif Ppal 2° Cl. (C2) Cat. C Titulaire 30H | AMENAG ET DVT DURABLES | Suite à un avancement de grade |
| Educateur de jeunes enfants cat.A Titulaire 35H | Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle cat.A Titulaire 35H | PETITE ENFANCE | Suite à un avancement de grade |

- de modifier et d'adopter le tableau des emplois et des effectifs tel qu'annexé

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h20.



Le Président,
Fabien CRUVEILLER.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_AU-030-200034411-20210407-CCPC_PV_070